



## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

### Le Président,

**VU** la propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de la parcelle n°98 ZV située sur la Commune de Saint-Aubin, rue de la Goulotte ;

**VU** la demande de la Commune de Saint-Aubin à l'occasion de la manifestation « Rassemblement des Saint-Aubin de France » devant se dérouler du 13 août 2022 au 14 août 2022 afin d'occuper la parcelle n°98 ZV ;

**VU** la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire limitant l'accès du public à la parcelle n°98 ZV ;

### GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE Cedex  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

AR 2022-0012

### Objet :

Réglementation temporaire d'occupation de la parcelle n°98 ZV située sur la Commune de Saint-Aubin

### ARRÊTE

#### Article 1 :

La Commune de Saint-Aubin organise une manifestation « Rassemblement des Saint-Aubin de France » du 13 août 2022 au 14 août 2022 sur la parcelle n°98 ZV située rue de la Goulotte.

#### Article 2 :

Afin d'assurer l'installation et la désinstallation des équipements, l'accès à la parcelle n°98 ZV située sur la Commune de Saint-Aubin, rue de la Goulotte, est interdite au public, du 8 août 2022 au 12 août 2022 inclus et du 15 août au 16 août 2022 inclus. L'accès est autorisé uniquement aux organisateurs.

#### Article 3 :

Afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation et la sécurité du matériel, du 13 août 2022 au 14 août 2022 inclus, l'accès à la parcelle n°98 ZV située sur la Commune de Saint-Aubin, rue de la Goulotte, est interdite au public en dehors des horaires de la manifestation. L'accès est autorisé uniquement aux organisateurs.

#### Article 4 :

La commune est chargée de la signalisation, elle sera matérialisée par des panneaux d'interdiction et des barrières rubalises.

- La Commune de Saint-Aubin
- Moyens Généraux



Fait à Dole,  
Le 12 juillet 2022,

Le Président,

**Jean-Pascal FICHERE**